

étape importante dans l'évaluation de l'efficacité des rouages de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que seule l'application intégrale des recommandations de ce rapport permettront à l'Organisation de remplir efficacement les tâches qui l'attendent.

La question de l'évaluation, et la façon de l'aborder, prennent une importance particulière alors qu'approche la fin de la première décennie de développement. Le concept de cette décennie de développement touche à la fois les tâches que nous avons entreprises, les causes que nous appuyons et les buts que nous poursuivons. Plus nous prenons conscience de la complexité de la tâche qui nous attend dans les domaines économique et social, plus nous réalisons la nécessité d'accroître de toutes façons l'efficacité de notre Organisation. Ainsi, lorsque le Secrétaire général rappelle, dans les prévisions budgétaires pour 1968, que les demandes faites aux Nations Unies dépasseront de beaucoup les ressources dont elles peuvent raisonnablement disposer, il ne fait qu'énoncer sous une autre forme un principe économique fondamental: "Les ressources sont limitées et il faut utiliser celles dont nous disposons de la façon la plus rationnelle possible". Voilà pourquoi nous avons appuyé une étude de notre système administratif et budgétaire, et nous espérons que tel sera aussi le principe qui guidera le travail des Nations Unies.

J'affirmais tantôt que les Nations Unies sont à un tournant au point de vue administratif et budgétaire. Voici maintenant deux ans que nous avons entrepris l'examen important qui doit nous permettre de mettre au point une organisation mieux adaptée pour faire face aux tâches qui l'attendent.

Nous commençons aujourd'hui à voir que notre travail porte fruit; déjà certaines des recommandations du Comité des Quatorze Ad Hoc ont été mises en pratique. Ma délégation est heureuse du progrès qu'on a fait, par exemple, vers l'établissement d'un corps conjoint d'inspection selon une formule garantissant un maximum d'efficacité. Nous espérons que le corps pourra en fait commencer son travail à la date fixée, soit le 1er janvier 1968.

Nous sommes heureux que le Conseil économique et social ait suivi la recommandation du Comité Ad Hoc de reconstituer l'ancien Comité spécial de la coordination qu'il a nommé Comité du Programme et de la Coordination. Ce Comité peut jouer un rôle vital dans la mise en pratique des recommandations du Comité Ad Hoc concernant l'élaboration du programme, l'évaluation et la coordination. Nous avons trouvé encourageantes les remarques et les recommandations de la majorité des membres du Comité sur les questions de la planification à long terme et de l'élaboration du programme (paragraphe 41 à 45 du rapport de la Commission) au cours de la première partie de sa première session. Je fais allusion au document E/4383.

Ma délégation trouve aussi encourageante la demande adressée au cours de sa 43e session par le Conseil économique et social (Résolution E/Res.1264) à ses organes subsidiaires de tenter de diminuer le temps consacré aux réunions et le nombre des documents, de rationaliser le